

Cachet de la collectivité



DELIBERATION

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Contre 0 Pour 9
Date de convocation : 21 FEVRIER 2023

BP COMMUNE

Séance du 28 FEVRIER 2023 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine LACROIX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-Charles DALLOZ en qualité de Maire de MARTIGNA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....			55 879.14		55 879.14	
Opérations de l'exercice.....	178 996.94	195 290.20	53 888.94	57 172.35	232 885.88	252 462.55
TOTAUX	178 996.94	195 290.20	109 768.08	57 172.35	288 765.02	252 462.55
Résultats de clôture.....			52 595.73			
Restes à réaliser.....		16 293.26			36 302.47	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		16 293.26	52 595.73		36 302.47	
(1) Conseil municipal, conseil d'administration, comité						
(2) Maire ou Président.						
(3) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le
ID : 039-213903180-20230228-2023010401-DE



